



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 26/01/2026

MA-DEP-2026-002

L'an **deux mil vingt six, le vingt trois janvier, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

Intégration des communes de Mourioux-Vieilleville, Marsac et Le Grand-Bourg à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté de communes Bénévent - Grand-Bourg

Vu la délibération n°DEL20231215 du 15 décembre 2023 portant sur l'approbation de la convention cadre pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) sur la Communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg intégrant les communes de Bénévent-l'Abbaye et de Fursac.

L'ORT est une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ces autres communes membres, l'État et ses établissements publics ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues dans le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale, ainsi que des secteurs d'intervention comprenant nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire et éventuellement un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat ;
- Mieux maîtriser le foncier ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La signature de la convention d'ORT a eu lieu le 4 avril 2024 entre l'Etat – Préfète de la Creuse, la Communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg, la commune de Bénévent l'Abbaye (Petite Ville de Demain) et la commune de Fursac (commune la plus peuplée de la Communauté de communes, par ailleurs Village d'Avenir pour une durée de 8 ans, soit jusqu'en 2032).

Les communes de Marsac, Mourioux-Vieilleville et Le Grand-Bourg, ayant été retenues « Village d'avenir » en janvier 2024, ont sollicité la Communauté de Communes Bénévent-Grand-Bourg afin d'intégrer l'ORT.

À ce titre, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la demande des communes de Marsac, Mourioux-Vieilleville et Le Grand Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord à l'intégration des communes de Marsac, Mourioux-Vieilleville et le Grand-Bourg dans l'ORT de la communauté de communes Bénévent-Grand Bourg
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 26/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

